



PUBLICITE POUR LA CESSION GRATUITE DE 2 BARGES DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Présentation :

Voies navigables de France (VNF), gère, exploite, modernise et développe un réseau de voies navigables constitué de 6200 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3000 ouvrages d'art et de 40.000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.

La Direction Territoriale de Strasbourg (420 agents, 20M€ de budget) assure l'exploitation, l'entretien et le développement du réseau de voies navigables composé de 200 km de voies à grand gabarit (Rhin, embranchement de Niffer-Mulhouse) de 290 km de voies au gabarit Freycinet (Ill, canaux de la Marne au Rhin, du Rhône au Rhin, de Colmar, de Montbéliard à la Haute-Saône, des Houillères de la Sarre et Sarre canalisée) et de nombreux ouvrages (145 écluses, 3 barrages réservoirs, 2 souterrains, 1 échelle d'écluses, 11 barrages mobiles et un ascenseur à bateaux) . 20 MT de trafic passent annuellement aux écluses de Gambsheim sur le Rhin. Sur le réseau Freycinet, le trafic, principalement de plaisance, se situe parmi les plus importants au plan national (6000 bateaux de plaisance au plan incliné d'Arzwiller).

Objet de la publicité :

Pour mener à bien ses missions, la DTS dispose de matériels adéquats tels que véhicules terrestres à moteur, bateaux, barges,...

A ce jour, la DTS souhaite céder gratuitement 2 barges dont elle n'a plus l'utilité et dont la valeur vénale est nulle.

Ces barges sont stationnées au droit de la société LEONHART au Port -de Strasbourg.

Caractéristiques des barges :

Longueur : 30 m

Largeur : 4 m

Tirant d'eau : 0.25 m à vide

Les expertises et rapport de sondage de chacune des barges ont été réalisés à la demande de VNF et sont en pièces jointes.

Il est précisé que des barges ne sont pas conformes aux normes actuelles de navigation et que leur déplacement reste à la charge du futur acquéreur.

Candidature :

Toute personne privée ou morale intéressée par cette cession peut renvoyer un dossier par écrit à l'attention de VNF- M. le Chef du Service Développement au 4 Quai de Paris CS 30 367 – 67010 STRASBOURG CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante : sdev.dts@vnf.fr

Ce dossier devra impérativement comprendre :

Personne privée	Personne morale
<ul style="list-style-type: none">- Une copie de la carte d'identité- Un justificatif de domicile- Une définition de l'usage projeté de la/des barge(s) (marchés, planning d'utilisation prévisionnel, utilisation par l'entreprise ou location du matériel à des tiers, usage privé)- Un devis pour la mise aux normes de la ou des barge (s)- Les moyens (humains ou financiers) pour mener à bien cette remise aux normes- Le délai de mise aux normes- Le financement de l'opération- Le nombre de barges souhaité	<ul style="list-style-type: none">- Un Kbis de moins de 6 mois- Les comptes de résultat de l'entreprise des 2 dernières années- Le dernier bilan de l'entreprise- Une définition de l'usage projeté de la/des barge(s) (marchés envisagés, planning d'utilisation, utilisation par l'entreprise ou location du matériel à des tiers, usage privé)- Un devis pour la mise aux normes de la ou des barge (s)- Les moyens (humains ou financiers) dont dispose l'entreprise pour mener à bien cette remise aux normes- Le délai de mise aux normes- Le financement de l'opération- Le nombre de barges souhaité

La DTS retiendra les critères suivants pour l'analyse des offres et l'attribution des barges:

- Contribution de la barge à la valorisation de la voie d'eau : 40 %
- Délais de mise aux normes : 30 %
- Financement de l'opération : 30%